

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Christian Brunier, Alain Charbonnier, Frédéric Hohl, Anne-Marie von Arx-Vernon, Michel Forni, Guy Mettan, Pascal Pétroz, Patricia Läser, Béatrice Hirsch Aellen et Lydia Schneider Hausser

Date de dépôt: 28 mars 2007

Proposition de motion

Y'a plus d'saisons ! Ouvrons les terrasses !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que les saisons « froides », le sont de moins en moins ;
- que Genève se doit de développer la convivialité ;
- que la solitude se développe dans notre société ;
- que les autorités doivent promouvoir et favoriser les lieux d'échanges et de rencontres ;
- qu'il est particulièrement agréable de profiter de quelques rayons de soleil dans la grisaille hivernale ;
- que le bien-être doit être une valeur de Genève ;
- que l'assouplissement de la réglementation des terrasses facilitera la mise en œuvre des interdictions de fumer ;

invite le Conseil d'Etat

- à assouplir, en collaboration avec les communes genevoises, la réglementation afin de permettre d'étendre les dates d'ouverture des terrasses durant l'année;

- à veiller que cet assouplissement ne génère pas le développement des chauffages extérieurs d'appoint produisant du CO₂.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Face au dérèglement climatique, l'urgence et la priorité sont d'agir pour contrer ce fléau en prenant des mesures nécessaires au sauvetage de notre environnement.

L'humain doit s'adapter à cette nouvelle réalité. Durant la période autorisée aux terrasses, le temps n'est pas forcément propice à leur exploitation. Par contre, les saisons « froides » sont de plus en plus clémentes ! Alors que la température le permettrait, plusieurs terrasses de cafés et de restaurants sont fermées, la réglementation définissant, bien avant les prévisions météorologiques, les dates d'ouverture et de fermeture de ces installations provisoires.

Y a-t-il encore une utilité à limiter, dans le temps, ces lieux de convivialité ? Sans imaginer voir fleurir les mêmes terrasses que durant la période estivale, il serait bien agréable de laisser la souplesse aux restaurateurs d'installer quelques tables devant leur commerce si la météo le permet.

Pensant que l'assouplissement, voire l'abolition, des périodes autorisant l'installation des terrasses au cours de l'année serait profitable aux commerces, à la population et au tourisme, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs les député-e-s, de soutenir cette motion.